



Modalités de paiement : le règlement doit obligatoirement être joint au dossier

- carte bancaire sur place
- numéraire sur place si le montant de l'inscription est inférieur ou égale à 300€
- chèque, à l'ordre de l'Agent comptable de l'INALCO, Toujours indiquer le nom de l'étudiant(e) au verso
- virement : contacter la scolarité : scolarité@inalco.fr

Envoi

des dossiers :

Pôle scolarité
65, rue des Grands
Moulins 75214 Paris
Cedex 13

DROITS D'INSCRIPTION PRINCIPALE	
<i>dont Médecine préventive obligatoire(5,10€)¹, Bibliothèque et Fonds de solidarité Vie étudiante (FSDIE)</i>	
Cursus Licence (diplôme national).....	5,10 € + 184 €
Cursus Master/Préparation Agrégation (diplôme national).....	5,10 € + 256 €
Cursus Doctorat/Habilitation à diriger des recherches (HDR) (diplôme national).....	5,10 € + 391 €
C2i (gratuit si pour tous les étudiants inscrits en Licence 1)	53 €

DROITS D'INSCRIPTION A UN DIPLOME SECONDAIRE² (Taux réduit),,	
Cursus Licence (diplôme national).....	122 €
Cursus Master/Préparation Agrégation (diplôme national).....	168 €
Cursus Doctorat /HDR (diplôme national).....	260 €

DROITS COMPLEMENTAIRES (facultatifs)	
Mise à niveau en Français (gratuit si Erasmus ou en échange international).....	500 €

DROITS DE SECURITE SOCIALE³ (affiliation obligatoire pour les moins de 28 ans)		
<i>Voir conditions de non affiliation ou de gratuité dans la fiche pratique (page 8)</i>		215 €
MINEURE	<i>Inscription en mineure : Tarif forfaitaire.</i>	51 €

Somme à ajouter en cas de paiement par chèque étranger (mode de paiement à part)..... 6 €
 Montant en cas de réédition de la carte étudiant multi services (en cas de perte ou vol)..... 10 €

TOTAL

1) Médecine Préventive (5,10 €) : droit systématique obligatoire pour tous chaque année, sauf si déjà payé dans autre établissement.

2) Si vous vous inscrivez en diplôme national (LMD), le niveau le plus élevé est considéré comme inscription principale. Si vous vous inscrivez dans un diplôme national et un diplôme d'établissement, le diplôme national est considéré comme inscription principale.

3) Attention : Les paiements en trois fois se feront uniquement par Carte bancaire jusqu'au 15 septembre 2016 inclus.

Important : approvisionnez votre compte bancaire : un rejet de prélèvement entraîne les mêmes frais et risques d'interdit qu'un rejet de paiement par chèque ; par ailleurs, vous ne serez pas autorisé à vous présenter aux examens et vous ne pourrez pas valider votre année. **Votre affiliation à la sécurité sociale étudiante sera annulée.**